L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 26 MAI 1885.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME AUTEUR, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SECOND ÉTAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurances du Sud
(Southern Insurance Company)
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX ....No 31 RUE DU CAMP.

La Compagnie publie, conformément à ce que prescrit sa charte, l'exposé suivant des opérations de l'année expirée le 31 décembre 1884 :

PRIMES REÇUES

Sur les risques d'incendie	$202,905 58	
Sur les risques de rivières	13,412 75	
Sur les risques maritimes	11,211 01	
		$227,529 34
Ajouter primes non acquises de 1883		47,335 11
Total des primes		$274,864 45
Ajouter—		
Intérêt et escompte	$17,430 94	
Profits et pertes	909 98	
		18,340 92
Total des recettes		$293,205 37
Moins—		
Pertes d'incendie payées	$100,043 98	
Pertes rivières payées	2 551 32	
Pertes maritimes payées	1 530 87	
Total des pertes payées	$104,126 17	
Cancellations et réassurances	36,907 03	
Réfaction et commission	39,850 07	
Taxes et licences	3,987 00	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, machines, Babcock et corps de patrouilles, loyer, annonces, contributions, etc.	27 706 27	
		212,576 54
Excédant		$80,628 84

Divisé comme suit :

Réservé pour primes non acquises	$49,279 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	16,236 39
Dividende-intérêt payé en juillet 1884	5,475 99
Dividende-intérêt payable en janvier 1885	8,296 39
Réservé pour comptes douteux	1,240 50
	$80,628 83

ACTIF.

$30,000 Bonds des Etats-Unis 4 p. cent	$36,000 00
$62,000 Bonds consolidés de la ville (Crossman issue)	62,430 00
$12,000 Consolidés de la Louisiane	8,080 00
Billets pour actions payables à dates déterminées	50,100 00
Prêts sur demande garantis par nantissement	102,225 00
Prêts sur nantissement à 60 jours	22,850 00
Prêts sur première hypothèque affectant des propriétés de valeur situées en ville	5,000 00
20 actions du capital de l'Exposition Universelle	500 00
Bons St Bernard Steam Engine Fire Company	50 00
Primes en voie de collection	38,004 31
Meubles de bureau, accessoires, coffres, mappes, etc.	3,323 81
Réclamations en suspens	3,740 50
Argent comptant	64,207 35
	$381,700 97

PASSIF.

Capital	$300,000 0
Fonds de réserve	3,356 80
Dividendes non réclamés	3,191 33
Réservé pour primes non acquises	49,279 58
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	16,236 39
Intérêt-dividende payable en janvier 1885	8,296 3
Réservé pour comptes douteux	1,240 50
	$381,700 97

L'exposé précédent est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce quatorzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq.

W. J. CASTELL, Notaire.

Nlle-Orléans, Lne, 14 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 13 janvier, 1885, il a été résolu de payer aux ayants droit, sur demande à prendre sur les profits de l'année 1884, l'intérêt-dividende accoutumé de QUATRE POUR CENT sur le capital au 31 décembre 1884, faisant HUIT POUR CENT pour l'année.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.

TOUS LES SOIRS, COMMENÇANT LUNDI 25 MAI.

RIP VAN WINKLE !
DISTRIBUTION MONSTRE.
Décors entièrement nouveaux.
Matinées les mercredis, samedis et dimanches
Entrée, 10 cents 26 mai—

RENDEZ-VOUS DES FAMILLES.
Musée et Théâtre Colossal de Robinson.
Rue du Canal, près St-Charles.
Venant d'être ajouté des éventails circulaires à vapeur dans toute la bâtisse, la rendant aussi fraîche qu'en hiver.

MUSÉE. Début à la Nouvelle Orléans du Horned Human Paradox, C. Taoh, le dieu de la tribu Namaqua de l'Afrique Centrale, et un spécimen réel des hommes cornus de l'Afrique ; il a une corne qui pousse sur le front ; la naine grasse, la beauté chevelue, le géant squelette, la seule enfant barbue et chevelue, le volcan humain, la famille Navillo, la famille heureuse, Thespis, Punch et Judy.

THEATRE. Le prof. Rodgers et ses merveilleuses ombres chinoises ; J. H. Symonds et Allen et West ; Ora et Barney Mulkelly, Harry et Kitty, les nains ; la petite Elsie Loane.

10c. Les portes sont ouvertes de 10 heures a. m. à 10 heures du soir. 10c.
Entrée pour tous 10 cts.
21 mai

Premier Grand Pique-Nique Annuel
—Par la Société—
UNIONE ITALIANA GARIBALDI,
En commémoration de
l'Indépendance italienne "Festa dello Statuto,"
DIMANCHE, 7 juin 1885, à Oakland Park.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS :

John Rocchi,	A. Mazzola,
L. Ferrari,	L. Dell' Orto,
L. Cipriani,	John Astredo,
A. Sidoti,	J. B. Sbarbaro,
C. Pozzi,	J. B. Rossi,
Sal. D'Amico,	Stef. D'Amico.

Billet ....$50 cts.
Entrée gratuite pour les dames et les enfants
3 mai—3,10,17 24,31—juin 5,6,7.

Vis-à-vis l'entrée de l'Exposition rue Magazine.

BATAILLE DE SEDAN — BATAILLE DE SEDAN

Ce grand Panorama représentant la plus terrible des batailles modernes, et où l'on voit toutes les armées française et allemande engagées, est ouvert au public de 9 du matin à 11 h du soir.

Entrée
Adultes 50c
Enfants 25c
Lumières électriques la nuit
B. NEU..................DIRECTEUR.
21 janv—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES

On demande une gardienne d'enfant, bien recommandée, au No 12 rue St Pierre.
26mai—3f

AVIS.—Une demoiselle distinguée ayant reçu la meilleure instruction désirerait enseigner le piano, le solfège, le chant et le français ; elle accepterait une situation honorable. S'adresser à E. E. D., au bureau de l'Abeille.
24 mai—6f

A LOUER

Chambres garnies à louer à $1 50 par semaine, encoignure Royale et Orléans. Entrée No 16 rue Orléans. 24 avril—1 m.

A VENDRE

Bonne occasion—A vendre, pour cause de départ, deux cottages situés No 267 et 269 Dolhonde, encoignure Lafarge. Dans ce lot qui forme l'encoignure il y a une grocerie bien achalandée. Le quartier est très sain. On vendrait le tout ensemble ou séparément, ainsi que plusieurs voitures et chevaux. S'adresser sur les lieux. 20mai—6t

A vendre—Un moulin à sucre complet, quatre pieds avec machine en bon état. S'adresser à H. HEHNERT, 74 Tchoupitoulas.
19 mai—1 m.

A vendre ou à louer—A Covington, Louisiane. Deux très bonnes maisons en parfait état, connues comme les City et Bank Hotels. S'adresser à H. J. Smith, Covington, ou à A. Thompson, Nouvelle-Orléans. 14 avril—2m

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril

Dentistes.

E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
[illegible]
Opérations de tous genres.
[illegible]

G. P. MALONEY. D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150.........RUE DU CANAL.........150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix stabriqué 25 août

Une Dernière Chance.

Si vous n'avez pas encore souscrit au
New Orleans City Directory de 1885

Envoyez le montant de votre souscription immédiatement par carte postale. L'édition sera basée rigoureusement sur le chiffre des souscripteurs. Les personnes qui n'ont pas souscrit n'ont strictement que la chance d'obtenir un exemplaire qui n'aura pas été payé par un souscripteur en défaut, s'il s'en trouve un qui se place dans ce cas.

PRIX..$6
PRIX DE SOUSCRIPTION..................$5

Economisez donc $1 en vous assurant tout de suite un exemplaire.

ETRANGERS
DEMANDEZ
SOARD'S CITY MAP
DE LA NLLE-ORLEANS
PRIX, 50 CTS (CARTE DE POCHE)
Soard's Guide Book and Street Guide,
PRIX, 50 CENTS.
A vendre par tous les marchands de journaux, les libraires, etc., et par
L. SOARD'S, Editeur,
5 Commercial Place, coin Camp.
1er janv—

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris [illegible]

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mai 1885.

Bernard Frédéric Martin	Ladrix Paul Bruno
Bouche Jacques	Loyd Auguste
Banquié M. et Mme.	Labarrère
Bonnecaze, M. et Mme	Mourtel Louis (2)
Brun Jean	Mouchon Pierre
Bernard Célestin	Mistrot Guillaume André
Bagarry Rémy	Moulang Alexandre
Champagne François	Mélis Daniel Joseph
Carrère François	Miron Jean
Colin Thiébant	Nau Ulysse Gaëtan
Combes Guillaume	Poisson Charles
Claverie Jean Marie Louis	Pradal Jean
Chéoux Pierre	Payelle Jean Baptiste
Chambonnet Phélix	Pommateau Jean Marie
Carrère, M. et Mme	Pagnerre Achille
Deschamps Etienne	Raval Jean Baptiste Léon
Dubois Ernest	Roche Auguste
Dupeaux Hippolyte	Randolph Richard
Dupont Pierre Benjamin	Rotgé Jean
Desjoyaux Soulange ou Solange	Ratier Paul
Escat Jean Joseph	Saillant Joseph
Faivre François	Smith Mme Vve
Gallon Jean Baptiste	Sylvestre Joseph Antoine
Goichon Jean	Stef Michel
Godin C A	Touchard Frédéric
Georgel Charles	Thévenin Mme Vve
Garès Sylvain	Thomas Narcisse
Imbert Albert Henri Fernand	Tessaire Paulin Eléazar
Keller Marie Barbé ép. Louis Tache	Tremont les époux
Kayran ou Kayroo Pierre	Tajagne Victor Jean Baptiste
Labit Marduché	Tanquerel de la Panissais
	Vallée Lucien

Le Consul général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'Abzac.

L.S.L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 16 JUIN 1885
UN
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.........$150,000
UN GROS LOT DE.........50,000
UN GROS LOT DE.........20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI. 16 JUIN 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de $150,000		$150,000
1 de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence de collection.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.,
P. O.

Adressez vos lettres enregistrées et faites des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Anna Oser, Veuve de William Oser, José Martinez, subrogé à Mme Anna Oser, vs George Foucher, No 11,178.

José Martinez vs George Fouché et al No 5,450

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier district de cette ville, SAMEDI, 13 juin 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Espagne, Bons Enfants ou St-Claude, Amour ou Remparts, et Poète, mesurant, au pied américain, vingt huit pieds huit pouces, plus ou moins, de face à la rue Espagne, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante cinq pieds ou plus s'il y a.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 mai—12,19,26—juin 2,9,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

José Martinez vs. George Fouché et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,450 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 13 juin 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un îlet de terre, situé dans le Septième District, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre les rues Stéphanie, Dix-septième, Monroe et Deynaud, et désigné par la lettre "M", lequel îlet est composé de vingt quatre lots numérotés de un à vingt-quatre inclusivement, mesurant chacun comme suit : Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, qui sont adjacents, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Stéphanie sur une profondeur de 120 pieds ; le dit lot No 1 forme l'encoignure des rues Stéphanie et Monroe et le lot No 10, l'encoignure des rues Stéphanie et Deynaud, les lots Nos 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds ; les lots Nos 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 qui se touchent, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Dix-septième sur une profondeur de 120 pieds, le No 13 forme l'encoignure des rues Monroe et Dix-septième, et le lot No 22, l'encoignure des rues Dix-septième et Deynaud ; finalement, les lots Nos 23 et 24 mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Deynaud sur une profondeur de 150 pieds ; le tout au pied américain et conformément à un plan dressé par L. Surgi le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Acquis par Nelson Fouché de Louis Barthélemy Rey, par acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 27 janvier 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12mai—12 19 26 juin2 9 13

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Mme Eva Jonas Lyons et son mari contre E. M. Hogan Jr et autres. No 13 731.

Mme Eva Jonas Lyons, femme de Isaac L. Lyons, s'adressant à la Cour pour une Monition.

ETAT DE LA LOUISIANE—A TOUS CEUX à qui les présentes parviendront Salut — Attendu que Mme Eva Jonas Lyons, femme d'Isaac L. Lyons, a acheté à une vente faite par le shérif civil de la paroisse d'Orléans, le 9 mai 1885, en vertu d'un writ de saisie et vente adressé par ladite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans audit shérif civil de la paroisse d'Orléans, à la demande de Mme Eva Jonas Lyons et son mari contre C. M. Hogan Jr. et autres No 13,731 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'est adressée à cette Cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95, approuvée le 10 mars 1870, et connue sous le nom de Statuts Revisés de la Louisiane.

Que toutes les personnes y intéressées sachent et soient averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui ont à faire valoir un droit, titre ou réclamation quelconque à la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la dite vente a été faite ou d'une irrégularité ou d'une illégalité quelconque dans l'estimation ou l'annonce, à l'époque de l'acte de vente ou pour tout autre défaut quelconque, de donner dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée à la vente de la propriété ci-après décrite. Mme Eva Jonas Lyons, femme d'Isaac L. Lyons est devenue l'acquéreur, moyennant le prix et montant de cinq mille sept cents piastres.

Description de la propriété.

Une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville anciennement ville et paroisse de Jefferson, faubourg Delachaise, dans l'îlet borné par les rues St Charles (anciennement Nayades), Antonine, Foucher et Prytania, mesurant cent vingt cinq pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent cinquante pieds et face à la rue Antonine, entre lignes parallèles, formant l'encoignure des deux rues.

La dite portion de terre étant composée de tous les lots numérotés quatorze, quinze, seize et dix-sept et de vingt pieds du lot numéro treize adjacent dans le fond des dits lots quatorze à dix-sept inclusivement, conformément à un plan des faubourgs Delachaise et Plaisance fait par C. A. Hedin, voyer, déposé en l'étude de [illegible] Goyot notaire, d'après un croquis pris du dit plan annexé à un acte de vente de [illegible] à Delachaise à J. H. Rosenbohn passé pardevant J. A. Coffey notaire, le 2 novembre 1861.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON
Juge de la Cour Civile de District.
(Signé) GEO. P. CAZELAR
Député Greffier Cour Civile de District.
Pour copie conforme.
GEO T CAZELAR, Député Greffier.
26mai—26—juin10 25

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

H. J. Mullan vs. Ses créanciers. No 13 781. Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de H. J. Mullan soit convoquée par devant Fred. Zengel, notaire, le 27e jour de juin 1885, à midi, pour fixer la date, les conditions et la manière de la vente des biens du dit insolvable, H. J. Mullan et pour délibérer sur d'autres affaires qui pourraient être portées à leur connaissance relativement au règlement de la succession du dit H. J. Mullan, et que T. Deverelly et A. W. Brette soient nommés estimateurs pour estimer les biens du dit insolvable, H. J. Mullan.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1885.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Darby & Trémoulet vs. Leurs Créanciers. No 7 874. Division E.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de la raison sociale Darby & Trémoulet ait lieu conformément à la loi, après avis, le 30me jour de mai 1885 à 11 heures du matin pardevant Eugène D. Saunders notaire en cette ville, à son bureau No 13 Commercial Place, à l'effet de nommer un syndic pour remplir la vacance occasionnée par la mort du syndic qui avait été élu et qualifié et pour déterminer le montant du bond qui sera donné par le dit syndic.

Nouvelle-Orléans, 27 avril 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 avril—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Gidière Day & Co. vs. Leurs Créanciers. No. 13,506. Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de ladite raison commerciale insolvable de Gidière, Day & Co, et ceux des membres individuellement soit tenue le 13ème jour de juin 1885, à midi, pardevant N. B. Trist, notaire, dans le but de fixer les termes de la vente des propriétés (foncières et personnelles) des insolvables, pour prendre en considération une demande de compromis sur certaines réclamations, et pour conférer au syndic R. S. Day des pouvoirs l'autorisant de faire un compromis et de régler l'actif des dits insolvables et de prendre en considération et de délibérer sur toutes les matières qui pourraient leur être soumis à ladite réunion par le dit syndic.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Wm. S. Davidson vs. ses Créanciers. No 13,564. Division C.

ORDRE DE COUR—Que la cession par le pétitionnaire de ses propriétés soit acceptée, conformément à la loi, et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant T. Wharton Collens, notaire en cette ville, le 15me jour de juin 1885, dans le but d'élire un syndic et de délibérer sur telles autres affaires qui pourraient légalement se présenter devant l'assemblée ; et qu'avis en soit donné, par le présent, à l'avocat des créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 mai 1885.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, député greffier.
15 mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le vingt-septième jour d'avril 1885, jugement a été rendu dans cette cour, dans les termes suivants, dans l'affaire ci-après, savoir : Elda Flash contre Joseph Webre, son mari—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 13,698, Division D. Sur motion de Frank D. Chrétien, avocat de la demanderesse, des preuves suffisantes ayant été produites à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le trentième jour de mars 1885, soit confirmé et devienne final, et, conséquemment, que la dite demanderesse, Mme Elda Flash, femme de Joseph Webre, recouvre du dit défendeur, Joseph Webre, son mari, la somme de $359 avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire jusqu'à paiement et qu'il y ait en outre un jugement en faveur de la dite demanderesse Mme Elda Flash, épouse séparée et contre le défendeur, Joseph Webre, son mari, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit mari, et que la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que le défendeur paye les dépens.

Jugement rendu le 27 avril 1885. Jugement signé le 2 mai 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé à la présente ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce seizième jour de mai de l'An de N. S. 1885.
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
17mai—3f en 30 j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteur—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 26 mai à 11 heures A. M., dans leurs salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grocerie et résidence—La Grocerie bien connue de James Cousley, coin Perdido et Howard, avec entrepôt, écuries, hangars, etc.

Succession de feu James Cousley.

A longs termes, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 mai 1885, Docket No 5061, pour le compte de la succession de feu James Cousley il sera vendu à l'encan,—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Howard et Liberté, désignés par les Nos. 1 et 2, se touchant et mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 90 pieds 2 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Perdido et Howard.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois bien construite, avec deux étages, et une bâtisse dans le fond, à deux étages, couverte en ardoises, et ayant un grande magasin au rez-de-chaussée avec comptoirs et étagères, et 6 ou 8 chambres dans le fond à l'étage supérieur avec gaz et installations de gaz partout, ainsi qu'un entrepôt en bois adjacent, porte d'entrée double, écurie, etc., dans le fond, 2 cuves, une grande cour dans le fond pour chevaux, volailles, etc. Elle est une des mieux situées de la ville pour une grocerie et a fait de grandes affaires dans le district durant l'année passée.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie pour assumer le paiement des taxes dues en 1885 en addition de son enchère et un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20mai—20,24,31—7,14,20juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et Commerciale.

Le magasin en briques à deux étages, No. 21 rue Front et 22 rue Fulton. La façade est entièrement sur la rue Gravier.

Dans l'affaire de la succession de veuve John Brossard, tutrice naturelle etc., vs. Michael Muller—No. 12,882.

Vente pour effectuer un partage à l'encan

PAR W. I. HODGSON encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI le 30 mai 1885, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre et un jugement, tous deux rendus par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A, un ordre en date du 23 avril 1885 dans l'affaire de la succession de John Brossard dossier No. 12,245 et l'autre un jugement et un ordre rendu le 1er avril et signé le 8 avril 1885, dans l'affaire de la veuve John Brossard, tutrice naturelle etc vs. Michael Muller, dossier No. 12,882 à l'encan il sera vendu—

Le tout d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras désigné comme lot No 1 et mesurant 23 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Fulton, 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, sur une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 3 lignes sur le côté adjacent au lot No 2 et une profondeur et façade à la rue Gravier de 123 pieds 2 pouces et 6 lignes, le dit terrain formant encoignure et faisant face à trois rues.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages avec magasins au rez-de-chaussée et résidence au premier étage vis-à-vis des bureaux de MM. Zuberbier & Behan Grocers en gros et autres.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre avec hypothèque sur cette propriété tous deux datés du 11 décembre 1883, l'un de $1 500 payable deux ans après date, l'autre de $2 200 payable trois ans après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent de la date jusqu'à parfait paiement et qui ont été payés jusqu'au jour de la vente, avec les intérêts accrus à $1,107, et pour le reste l'acquéreur paiera son montant comptant, la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en outre les taxes dues et exigibles en 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de l'enchère.

Acte de vente pardevant Fred. Adolphe ou taire aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26—mai 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux chevaux à l'encan.

Dans l'affaire de W. S. Davidson vs. ses créanciers.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI le 30 mai 1885, à 11 heures du matin, aux écuries de James Regan, No 140 rue Baronne, entre Poydras et Lafayette, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 mai 1885, dans l'affaire No 13,564 dans l'affaire de W. S. Davidson vs. ses créanciers, il sera vendu :

Un cheval bai.
Un cheval bai.
Conditions—Comptant sur les lieux.
20 mai—20 24 27 à la vente

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11 017, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. S. Benedict, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à ce compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
26mai—26,30—4juin

Succession de G. W. Carpenter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,441—Division —Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. W. Carpenter, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 mai—24,28—2 juin

Succession de Dominique Terrinult.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,440—Division— Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominique Terriault, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 mai—24 28 juin 2

Successions de John Mahoney et de Catherine Ward sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,393—Division A—Attendu que John M. Ward a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus John Mahoney et Catherine Ward sa femme décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
Greffier.
20mai—20 24 28

Succession d'Alfred F. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,118—Division C—Attendu que Mme veuve Alfred F. Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alfred F. Jones, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21,25,30

Avis aux Créanciers.

H. J. Mullan vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 13,781—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de H. J. Mullan et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles A. Moret, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 mai—24,28 juin2

H. J. Mullan vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 13,781—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de H. J. Mullan, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles A. Moret, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 mai—22,27,31

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES QUE le 7e jour de mai 1885, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir :

Rose Mooney vs. Chas Mooney.—No 13,809.

Sur motion de John G. McMahon, avocat, de la demanderesse, des preuves suffisantes ayant été produites à l'appui de la pétition de la dite demanderesse, la loi et les témoignages étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 8 avril 1885, soit confirmé et devienne final, et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse, Rose Mooney, et contre le défendeur Chas Mooney, son mari, décrétant une séparation de bien entre elle et son dit mari, et condamnant le défendeur à payer à la demanderesse la somme de douze cents piastres avec gage et privilège sur toutes les propriétés immobilières et mobilières appartenant au dit défendeur ainsi que les dépens.

Jugement rendu le 7 mai 1885.
Jugement signé le 14 mai 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé à la présente ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce quatorzième jour de mai, en l'An de N. S. mil huit cent quatre vingt-cinq.
H. MESSONNIER,
Député-Greffier.
16 mai—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

TERRAINS DE VALEUR sur les rues Rendon et Douane.

Succession de Rebecca F. Hoyle.

No 1,230.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1885, à midi à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1885, il sera vendu, à l'encan—

Dix terrains dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Rendon et Lopez, désignés par les numéros 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Le lot No 12 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon sur une profondeur de 135 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté du lot No 11, et 106 pieds 1 pouce sur le côté du lot No 13, et mesure dans le fond 43 pieds 11 pouces 5 lignes entre les deux lignes de côté.

Le lot No 13 mesure 30 pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de 123 pieds 6 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No 14 forme le coin des rues Rendon et Douane, mesure 31 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur et façade à la rue Rendon de 109 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 15, 16, 17, 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 100 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les lots Nos 18 et 19 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 123 pieds 6 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Cette criée des dits terrains ci-dessus décrits étant la deuxième et dernière les dits terrains seront définitivement adjugés au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'ils rapporteront à douze mois de crédit. Les acquéreurs devront fournir leurs billets à douze mois à partir du jour de la vente avec de bonnes garanties. Les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an et seront garantis par hypothèque spéciale sur les dits terrains. Les acquéreurs auront à payer au comptant au moment de la vente pour payer les frais d'annonces et autres frais, etc. Les taxes dues et exigibles en 1885 seront assumées par les acquéreurs en sus du prix de leur adjudication.

Actes de vente pardevant Samuel Flower, notaire aux frais des acquéreurs.
21 mai—21, 23, 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence élégante et commode sur la rue Philip, entre Chestnut et Colisée.

Succession de Caroline E. Summs.

No 13,167—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI le 30 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de vente dans l'affaire ci-dessus de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Division B de la dite Cour Civile de District rendu le 23me jour d'avril 1885 dans l'affaire de Juliet T. Summs demandant à être confirmée tutrice naturelle de ses enfants mineurs rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans Division E le 24me jour d'avril 1885 par autorisation des héritiers majeurs de feu Thomas Summs je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

1° Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet désigné par le numéro trente deux (32) sur le plan original du faubourg La Fayette et borné par les rues Philip, Chestnut, Plaquemines maintenant Colisée et la division du faubourg Livaudais maintenant Prieur [illegible] Lesquels lots sont désignés par les numéros trois, quatre, cinq et dix neuf sur un plan dressé par E. A. Hedin architecte en date du 11 juillet 1853 et déposé en l'étude de Wm Shannon notaire en cette ville, comme plan No 16 et mesurent comme suit, à savoir : Le lot No 3 mesure vingt huit pieds 4 pouces et sept lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

Les lots Nos 4 et 5 mesurent chacun vingt huit pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Thos Summs conformément à un acte de vente exécuté pardevant James Wood Fred. love, notaire en cette ville, le 20 avril 1866 et registré au bureau de Transfert, livre 95, folio 40.

2° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Philip, Chestnut, Première et Colisée, désignée par la lettre "A" sur un plan de voyer fait par F. Braun en date du 10 novembre 1877 annexé à un acte de N. B. Trist notaire en date du 16 novembre 1877 et mesurant conformément au dit plan 14 pieds 2 pouces 4 lignes de largeur sur 58 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit morceau de terre est l'extrême portion du fond des lots originaux Nos 10 et 11 de l'îlet 62 sur un plan dressé par Hedin en date du 19 avril 1848, déposé en l'étude de feu J. E. Beard notaire compris entre la ligne originale du fond des dits lots [illegible] et 6 du dit plan "Ecoss" [illegible] ou portion de terre [illegible] pardevant N. B. Trist notaire en cette ville le 10 novembre 1877 et registré au bureau de transfert, livre 102, folio 297.

Les améliorations comprennent cette jolie résidence en bois à deux étages genre moderne, située par le No 236 de la rue Philip, [illegible] au grand corridor [illegible] avec salon à arche artistement peints, salon de réception et salle à manger, tous deux avec de chambres dans toute la maison, office, cuisine avec range de valeur, chambre à laver, etc. Trois belles chambres à coucher avec chambres [illegible] au second étage, chambres de bain [illegible] mansardé [illegible] cheminées sur la galerie, etc. [illegible] de communication [illegible] de toutes les appartements. Au fond du terrain [illegible] rue Chestnut et à distance [illegible] principal de logis [illegible] une jolie remise avec [illegible] chambre à charbon [illegible] Le terrain est élevé et planté d'arbres fruitiers d'artichauts et d'arbres donnant de l'ombre.

La propriété est située dans l'une des plus charmantes parties du quatrième district et dans un voisinage irréprochable. Elle offre tous les conforts imaginables et ferait une délicieuse résidence en même temps que ce serait [illegible] queteur [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit à un et deux ans en paiements égaux, représentés par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an [illegible] la vente jusqu'à parfait [illegible] et privilège du vendeur sur l'acte de vente, de la valeur [illegible] les clauses usuelles et de vente sans estimation et de 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où des procès pour recouvrer le montant des billets, et toutes les autres clauses usuelles renfermées dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour un montant égal à celui des billets non payés, transférer les polices d'assurances aux détenteurs des billets et assumer en sus du prix d'adjudication les taxes de l'État et de ville de 1885 faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication entre les mains de l'encanteur.

Actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 avril—25—mai 2,9,16,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et améliorée.

Quatre terrains dans le Deuxième District de cette ville.

Succession de Anne Bonaventure veuve de François de Gruy ou de Gruse—No 11 701.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 30 mai 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de cour, en date respectivement du 13 janvier 1885, du 22 avril 1885 de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre terrains de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Miro et Tonti, désignés par les numéros un, deux, neuf et dix, sur un plan dressé par Communy le 15 septembre 1844, et déposé en l'Etude de P. P. Labarre, anciennement notaire en cette ville, conformément au dit plan lesdits lots mesurent chacun, 30 pieds de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 75 pieds, le lot No 1 forme l'encoignure des rues Orléans et Tonti, le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 187 pieds 5 lignes de face à la rue Tonti et six pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 10.

Le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 80 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui la divise du lot No. 9 et 85 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. 11.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les Taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. Ducatel, notaire.
25avril—25—2,9,16,23,30mai.

VENTE JUDICIAIRE.

Une très jolie maison-cottage.

Une jolie résidence-cottage double sur la rue Villeré, entre Kerlerec et Columbus, dans un voisinage charmant et splendidement amélioré.

Succession de B. F. Chambers.

No. 12,601—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 29 avril 1885, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir—

Un certain lot de terre, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Kerlerec, Marais et Columbus, désigné par la lettre "B" et mesurant 32 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Villeré sur une première profondeur de 100 pieds sur le côté vers la rue Columbus qui la divise du lot A de là à angles droits 7 pouces et 4 lignes vers la rue Kerlerec, de là à un angle droit une seconde profondeur de 36 pieds 3 pouces à la ligne de fond qui mesure 32 pieds 6 pouces et 6 lignes par une profondeur de 130 pieds 11 pouces et 2 lignes sur une ligne s'étendant perpendiculairement à la rue Villeré sur le côté vers la rue Kerlerec. Le tout conformément à un plan d'Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 14 avril 1885. Les améliorations comprennent la jolie résidence cottage de construction moderne à deux corps de logis, admirablement subdivisée et située dans un des meilleurs voisinages du Troisième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues de l'année 1885, en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Haro Jr. notaire.
2mai—2 9 16 23 30 juin6

Succession de Marguerite Richard, veuve en première noce de Léonard Schneider et en seconde noce de Simon Niefe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 14,400—Division E—Attendu que Mme Léonard Schneider a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de la susnommée, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mai—19,23,28

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Attention Pharmaciens.

Vente sans limite du contenu de la pharmacie située au coin des rues Chartres et Bienville.

Drogues, Préparations pharmaceutiques, Médicaments patentés Français et Américains, Instruments, Bandages, Verrerie, Comptoirs, Etagères, Pupitres, Grilles de bureau.

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—JEUDI 28 mai 1885, à 10 heures du matin et les jours suivants à la même heure jusqu'à ce que le stock entier ait été vendu, au coin des rues Chartres et Bienville, il sera vendu sans limite, le contenu de la pharmacie ci-dessus désignée.

Conditions—Comptant sur livraison.
24 mai—4f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une élégante Maison sur l'avenue St-Charles.

Dans l'affaire de MM. Gidière, Day et Cie vs Leurs Créanciers—No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1885, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir :

L'îlet de terre et les améliorations qui s'y trouvent dans le sixième district de cette ville désigné comme l'îlet No 63 et borné par les rues Bacchus ou Baronne, Soniat et Robert et l'avenue St Charles, et mesure une façade d'à peu près 277 pieds sur l'avenue St Charles, à peu près 250 pieds de face à la rue Baronne, à peu près 465 pieds 9 pouces de face à la rue Robert et 346 pieds 7 pouces de face à la rue Soniat, le tout plus ou moins, ensemble avec toutes les élégantes améliorations, maison, terrains bien arrangés qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Un quart comptant sur les lieux et le reste en paiements égaux en un, deux et trois ans à partir du jour de la vente par billets à ordre dressés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, avec intérêt à raison de 7 pour cent à partir de la date de la vente jusqu'au parfait paiement final, ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat, sur laquelle partie il serait nécessaire d'instituer un procès pour la collection dont le tout, principal, intérêt et honoraire d'avocat devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, en outre l'acquéreur devra assurer la bâtisse au profit du détenteur ou des détenteurs des billets, et assumer le paiement de toutes les taxes dues pendant 1885 et faire un dépôt de dix pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire.
6 mai—6 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Quatrième.

Succession de John Rhodes.

No 14 008—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 juin 1885, à midi à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er mai 1885, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'Avenue Washington et les rues Quatrième, Magnolia et Locust. La propriété comprend tout le terrain No 10 et l'arrière partie des terrains Nos 5, 6, 7, et 8, et mesure en totalité 33 pieds 3 pouces de face rue Quatrième sur 136 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, le reste en billets de montants égaux portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, garantis par hypothèques spéciales et lien du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant toutes les taxes dues en 1885, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant James Fahey, notaire.
6 mai—6 16 23 30 juin 6

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles riches et élégants.

Magnifiques Ameublements en bois de rose pour salon.

Miroirs de valeur pour devant de cheminée.

Tapis et essuie-pieds, en velours.

Magnifiques ornements de cheminée.

Ravissante collection de Peintures.

Magnifique Porte-Chapeau en bois de rose et Meubles de corridor.

Grand Piano de Steinway & Sons.

Collection rare et riche de Bronzes, Marbres, Vases, Services de faïence, Plaqué et Verrerie taillée.

Magnifique ameublement de chambre à coucher. Jolis ameublements de chambre à coucher, en chêne.

Rare ameublement de salle à manger, sculpté artistiquement.

—Ainsi que—

Une rare et belle collection d'autres articles de ménage utiles et de luxe.

Beaux Rideaux de dentelle et Lambrequins.

—Et—

Une magnifique Voiture à un cheval, avec harnais et accessoires.

Succession de Caroline E. Simms.

No. 13 167—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI 2 juin 1885, à 11 heures du matin en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 22 avril 1885, je procéderai à la vente à l'encan au local No 236 rue Philippe, entre Chestnut et Colisée—de tous les meubles d'une collection rare qui se trouvent dans le dit local.

Conditions—Comptant
2 mai—2 3 23 30—2 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de valeur à Alger.

Succession de James Whalen et de Mary O'Neil, sa femme

No 12 190—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux, No 5 rue Carondelet,—SAMEDI, 30 mai 1885 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 avril 1885, la propriété suivante, à savoir—

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de cette ville désigné par le lot No. 13 de l'îlet No 14, borné par les Avenues Pacific et Atlantic, les rues Evelina et Eliza, le dit lot mesurant 31 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur et façade à la rue Evelina de 123 pieds, 8 pouces et formant le coin de l'Avenue Pacific et de la rue Evelina.

2° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Eliza, Elmira et Evelina, le dit terrain formant le coin des rues Chestnut et Eliza, et mesurant 63 pieds 4 pouces de face à la rue Chestnut sur 100 pieds de profondeur et de façade à la rue Eliza.

AUSSI :

Au même endroit et à la même heure, tous les meubles contenus dans le local coin Eliza et Chestnut, appartenant aux dites successions et décrits dans l'inventaire enregistré au bureau du greffe de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs des propriétés foncières devront assumer le paiement de toutes les taxes dues en 1885, en sus du prix d'adjudication, et payer au moment de l'adjudication 10 pour cent pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, No. 70 rue Douane, aux frais de l'acquéreur.
20avril—20—mai9,16,23,30

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence élégante à Mandeville, anciennement le Frenchs Place.

Dans l'affaire de Gidière Day & Cie vs. leur Créanciers

No 13,506—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI le 20 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 15 mai 1885 il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Mandeville, dans la paroisse St. Tammany, au dit Etat, dans l'îlet borné par les rues Lake, Jefferson, Carroll et Coffin, et faisant partie du lot No 2 dans l'îlet No 26 sur un plan de Mandeville dressé par Louis Bringier, voyer, le 14 janvier 1834.

La dite portion de terre mesure, au pied français, 88 pieds 4 pouces de face à la rue Lake sur une profondeur de 1000 pieds et est bornée sur un côté par l'autre portion du lot No. 2 et sur l'autre côté par le lot No. 1. Les améliorations comprennent l'élégante résidence-cottage élevée de terre, avec dépendance, etc., suffisante pour une très grande famille. La propriété fait face au lac dans la partie la plus élevée de Mandeville, sur promenades dans le parc [illegible] de magnifiques chênes entre la maison et le lac.

Conditions—Un quart comptant sur les lieux et le reste en trois paiements égaux de un, deux et trois ans de la date de la vente, pour billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'il deviendrait nécessaire d'instituer un procès pour collecter les dits billets ou une partie ; et, en outre, l'acquéreur aura à assurer la propriété pour la valeur d'un montant suffisant pour garantir la partie du prix à crédit et les honoraires d'avocat, en cas de procès, et le transfert de la police au porteur des dits billets.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant N. B. Trist, notaire.
20mai—20 24 31 juin7 14 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 27 mai 1885, il sera vendu à 11 heures du matin à l'encoignure de la rue Broad et l'Avenue Marigny près de la machine à dessécher—

La vacherie de M. Jean Marie Batousse comprenant 23 vaches 1 taureau, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de veler.

1 taureau, 3 juments creoles et 2 poulliches, 1 charrette à lait, 1 ditto à provisions, et 16 cochons, les harnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle de la table au marché Poydras et celle de la rue seront données aux deux plus forts acquéreurs.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
24 mai—

Meubles de maisons et Livres de valeur.

Successions de Christoval Morel et de sa femme Cornelie D'Hebecourt. Nos 1193 et 12 204 Consolidées.

PAR JAS P. GUINAULT Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 28 mai 1885 il sera vendu à 11 heures du matin au Bayou St Jean, en face du Pont, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1885, Division C—

Un lot assorti de meubles de maison, un piano Erard, glaces, etc. etc.

Aussi 300 volumes d'histoires, de sciences et de romans, d'auteurs tels que Lord Byron, Buffon, Lamartine, Voltaire et autres.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17 mai—17, 23, 28

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mme Wm. B. Verlander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 13 048.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45, rue Royale—SAMEDI, le 9 mai 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile, en date du 30 mars 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance, désignés par les Nos 7 et 8 et mesurent comme suit, à savoir :

Le lot No. 7 mesure 28 pieds de face à la rue Pleasant, sur une profondeur de 141 pieds 11 pouces et 7 lignes.

Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la dite rue Pleasant sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
2 avril—2 11 18 25—mai—2 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, à l'encoignure des rues Religieuses et Orange.

Succession de Frederick Hecker et Louisa Werner, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—Nos 10 420 et 11 326.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre des Honorables W. T. Houston et A. L. Tissot, juges de la dite Cour, en date du 29 avril 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec la bâtisse à deux étages et autres améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Religieuse, Orange, Richard et St Jean-Baptiste, et mesurant 23 pieds 3 pouces de face à la rue Religieuse et 5 pieds sur une profondeur et face à la rue Orange de 110 pieds (au pied américain).

Conditions—comptant. Acte de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30 avril—30 mai—2 9 16 23 30 juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Veuve Claus Hoffman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 11 790.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI le 6 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston juge de la dite Cour en date du 4 mai 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues France, Grands Hommes, Craps et Mazant et mesure au pied américain 45 pieds de face à la rue France, sur une profondeur de 81 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois double louée maintenant à raison de $12 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même District dans l'îlet borné par les rues Royale, Mazant, Morrau et Barthelemy. Les dits lots se touchent et mesurent au pied américain 55 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 126 pieds entre lignes parallèles. Les dits lots forment l'encoignure des rues Royale et Mazant. Les améliorations comprennent une rangée de bâtisses en bois contenant douze à quinze chambres.

3° Un lot de terre et les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district désigné par le No 20 de l'îlet No 14 forme l'encoignure des rues Mazant et Craps [illegible] pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur une profondeur de 119 pieds et de face à la rue Craps.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux corps de logis couverte en ardoises et une bâtisse dans le fond couverte en bardeaux et pouvant être louées à raison de $10 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit. La dite partie à crédit devra être garantie par privilège du vendeur et toutes les clauses de garanties transférées de police 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour le recouvrement. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant Charles Roiles notaire aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
6 mai—6 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Bertrand Johnca alias Johnqua, No. 13,581 et de Mme Catherine Johnca No. 13,926—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, 6 juin 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour, en date du 24 avril 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Howard, Erato, Thalia et Freret, désigné par le No. 10 et mesure 32 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
30avril—30—mai 2 9 16 23 30—juin 6

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et terrains nus dans le Premier District.

Succession de L. E. Kyle.—No 13,965.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1885, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 mai 1885 et rendu dans l'affaire de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Poydras, White et Perdido, mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds. Ensemble avec tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même district et îlet et touchant au lot ci-dessus décrit, chacun des dits lots mesure 30 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlot que ceux ci-dessus décrits, mesurant 28 pieds 5 pouces 9 lignes de face à la rue Poydras, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un autre lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Gravier, Perdido et White mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 94 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur d'un côté et 96 pieds 6 pouces de profondeur de l'autre côté.

5° Une certaine maison en bois couverte en bardeaux, contenant deux chambres bâtie sur un lot de terre que l'on dit appartenir à M. Burke dans l'îlet borné par les rues Gravier, Gayoso, Perdido et Dupré dans le Premier District de cette ville et faisant face à la rue Gayoso.

Conditions—Comptant sur les lieux, les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant F. Vienna, notaire aux frais des acquéreurs.
20 mai—20,23,30—juin 6 13 20

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour le tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
Snov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No. 57 rue Royale, entre Bienville et Conti.

Résidence et magasin en briques à trois étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 30 mai 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville désigné par le No. 3 dans l'îlet borné par les rues Royale, Bienville, Bourbon et Conti, mesurant 22 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Royale, 20 pieds 1 pouce 6 lignes dans le fond sur des profondeurs irrégulières de 93 pieds.

Pour les dimensions exactes voir les plans à la Bourse.

Les améliorations comprennent la magnifique résidence en briques à trois étages dont le rez-de-chaussée est occupé par A. M. Solari, grocerie et l'étage supérieur comme résidence. Le rez-de-chaussée de cette propriété est vendu sujet à un bail à raison de $50 par mois expirant le 31 octobre 1885.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il en est à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur pour ses billets, divisés en coupons portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication garantis par hypothèque et privilège de vendeur, 5 0/0 honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement et paiera les taxes de l'année 1885 en sus du prix de l'adjudication et fera assurer les bâtisses transférera les polices d'assurances au détenteur des billets et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 23 mai—

RUE REMPARTS.

Une splendide résidence à deux étages pour famille avec mansarde, à l'encoignure des rues Remparts et Quartier.

Julius Leblanc et als. vs. Mme Louisa Leblanc Montalvo, épouse d'Evaristo Montalvo.

No 11,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale. SAMEDI, 20 juin 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 mai 1885 par l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre G dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou Road, St Claude et Quartier, formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier et mesurant 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur et face à la rue Quartier de 100 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en bois récemment bâtie, avec deux étages et mansarde ayant au rez-de-chaussée un salon, cabinet, office, corridor de côté, à l'étage supérieur 5 chambres à coucher et cabinets, corridor de côté et bain, et dans les mansardes 4 chambres, cabinets, etc. Chambres en marbre partout, une cuisine en briques à deux étages attenante à la bâtisse principale avec chambres à domestiques, waterworks, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit en paiements égaux de un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur fournira ses billets pour une partie égale garantis par hypothèque et privilège de vendeur ensemble avec les clauses usuelles de garantie 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année courante de 1885. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Omer Villere, notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mai—19 23 30—juin 6 13 20

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Actions du Gaz et de la compagnie du chemin de fer de la ville et Actions de la Compagnie des Water-Works.

Dans l'affaire des mineurs Geddes, No 10,046, et dans la succession de Mme Jane Shepherd, No 14,034—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et pour le compte de parties intéressées tous réunis.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI 4 juin 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans il sera vendu les bons et actions suivants, savoir :

30 Actions de la compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

45 Actions de la N. O. City & Lake RR Co.

4 Bons hypothécaires de la N. O. Water Works.

Conditions—Comptant avant le transfert.
24mai—24 30 31—3 4juin

ANNONCE JUDICIAIRE

Actions et Bons, Meubles et Bibliothèque à l'encan.

No 12 851—B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de THOMAS H. KENNEDY et No 13 956, succession de Mme T. H. KENNEDY réunies et consolidées.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 1er juin 1885 à midi à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 mai 1885, seront vendus aux enchères les actions et les bons suivants, savoir :

1 Action du New Louisiana Jockey Club.

7 Actions de la State National Bank.

4 Bons hypothécaires de construction de N. O. Jackson and G. N. Railroad pour $1000 une série avec 12 coupons 8 pour cent qui y sont attachés.

2 Bons six pour cent de la ville de la Nlle-Orléans émis le 18 janvier 1883 pour $1000 avec 17 coupons d'intérêt attachés à chacun d'eux.

4 Bons six pour cent de la ville de la Nlle-Orléans émis le 18 janvier 1883 pour $50 avec 17 coupons d'intérêt attachés à chacun d'eux.

Conditions—Comptant avant le transfert.

—ET LE MEME JOUR—

A 1 heure de l'après midi à la résidence No 331 rue de Chartres, entre Port et St. Ferdinand il sera vendu à l'encan—

Les meubles meublants et autres de la dite succession contenus dans la dite résidence, aussi un lot d'argenterie massive de table, plaqué et verrerie, une montre en or à double boîtier et une bibliothèque d'ouvrages de droit et autres.
21mai—21 24 30 31

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Julius Vairin & Co. vs H. Nersinger.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans, No 8,092—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'encan, à l'entrepôt Encoignure Tchoupitoulas et Notre Dame, VENDREDI 5 juin 1885, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir :

Vingt-cinq (25) barils de farine marqués (G) d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
26 mai—1 5 juin Constable.

D. Darmes vs A. A. Pinstridge.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,237—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin Avenue de la Louisiane et Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI 6 juin 1885 à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un lot d'objets de restaurant et installation de buvette.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK CARAMBAT,
Constable.
26 mai—26,31—juin 6

John Strate & Co. contre Mme Ellis.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 6,317—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 9 Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 6 juin 1885 à 11 heures A. M.

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
24 mai—1 juin

Wm O'Hern vs. Alonzo Smith.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 199 et 8200—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette entre St-Charles et Carondelet, VENDREDI 29 mai 1885, à midi, les propriétés ci-dessus décrites, à savoir :

Un lot de meubles de maison et divers, saisis dans les affaires ci-dessus, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
17 mai—19,23,29 Constable.

John B. O'Rourke, agent, etc., vs. W. C. O'Rourke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 7,832—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan VENDREDI le 12me jour de juin 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre avec tous les droits, voies et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Clara, Magnolia et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Le dit lot commence à une distance de 60 pieds 5 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues Jackson et Clara.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable.
12 mai—12 16,23—juin 3 12

Mme E. Filleul vs. Walter Jessop.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,191—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin Avenue de la Louisiane et Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 30 Mai 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK CARAMBAT,
19 mai—19 24 30 Constable.